GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1768. Du Mardi 22 Novembre.

AGRICULTURE.

PROPOSITIONS

Au ſujet des Tailles, par un Anonyme qui ſigne le Solitaire.

LA réforme que l'on vient de faire de la taille arbitraire, & de l'aſſiſe que l'on ſe propoſe d'en faire ſur les fonds, eſt le vrai moyen d'amener l'agriculture au dernier période, mais il faudroit encore faire une autre réforme que je dirai ci-après.

N'y auroit il pas à craindre que l'égal des tailles que l'on ſe propoſe de faire, ne ſoit onéreux au peuple par la dépenſe que l'on croit que ce travail occaſionnera, que ceux qui y ſeront employés ne manqueront pas de bien faire valoir. Rien de plus aiſé que de faire l'aſſiete des tailles ſans aucuns frais.

L'on obligeroit tous les taillables de chaque Paroiſſe ſujets à la taille, à donner une déclaration ſous ſeing privé au Syndic des Paroiſſes, au juſte de tous leurs biens fonds, & à faire un détail exact de la nature des terres, & en cas de fraude de la part des taillables, les fonds non déclarés ſeroient confiſqués au profit du Roi; les Syndics de chaque Paroiſſe remettroient toutes ces déclarations ès mains des Intendans de leur Généralité, qui feroient faire l'eſtimation des fonds déclarés, par les plus notables & reſpectables Agriculteurs de chaque Paroiſſe; je dis par gens de chaque Paroiſſe, parce que chaque Particulier connoît mieux ſon ſol que des étrangers, & d'ailleurs il n'en couteroit rien, (mon projet tendant à ne point occaſionner de dépenſe au public) en faiſant l'eſtimation des fonds, il en ſeroit fait procès-verbal ſur papier non marqué, qui ſeroit ſigné de ceux qui auroient fait l'eſtimation deſdits fonds; il ſeroit mis en ce procès-verbal d'eſtimation le nom de la maiſon d'où dépendent les terres eſtimées; & comme pour l'ordinaire les maiſons des Bourgs, Villages & Villes taillables n'ont point de nom, elles ſeroient toutes numérotées; ces numéros ſeroient poſés ſur le mur de l'entrée de chaque maiſon, & s'il arrive que la même maiſon ait pluſieurs portes ſur la rue, le Propriétaire ſeroit obligé d'y faire poſer le même numéro à chaque porte, qui ſignifieroit que toutes ces portes ne ſont enſemble qu'une ſeule maiſon; toutes ces opérations faites, les Intendans aſſeoiroient la taille, chacun en leur Généralité ſur chaque bien-fonds, & ce à proportion de l'eſtimation qui en auroit été faite, bien entendu qu'il ne faudroit point comprendre les biens nobles, quoique poſſédés par des taillables; c'eſt bien aſſez que de payer les Francs-Fiefs, & de faire les obéiſſans au Seigneur ſuzerain; & quand les maiſons ſeroient poſſédées par des Privilégiés qui feroient valoir, elles n'en ſeroient pas moins miſes ſur les rôles des tailles, parce que ces ſortes de biens, après la mort des Privilégiés, ſont quelque fois poſſédés par gens non privilégiés, il ſeroit mis à la marge, attendu les privileges de M^r. ou de M^de pro-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

priétaire de telle maiſon, *la taxe n'aura point lieu.*

Et pour obliger les particuliers à défricher les terres incultes, elles ſeroient impoſées à la taille ſur le pied de terres médiocres qui ſont cultivées; chacun s'empreſſera de mettre en valeur toutes ſes terres, afin d'en tirer du profit; l'Ordonnance pour l'exemption de la dîme aura toujours lieu pour les défrichemens. En ſe conformant à ladite Ordonnance, il ne faudra point comprendre les communes qu'après qu'il ſera ſur ce fait des arrangemens.

Tout ce travail une fois fait, ce ſera pour la vie des hommes; plus d'embarras à l'avenir que d'envoyer chaque année un nouveau rôle au Receveur de Paroiſſes, qui eſt bien peu de choſe en comparaiſon du travail d'aujourd'hui.

Et pour faciliter l'arrangement des Citoyens, tant par vente que par rechange, le propriétaire qui auroit démembré quelqu'héritage de ſa maiſon, ſeroit obligé d'en faire déclaration à ſon Syndic qui la remettroit à l'Intendant de ſon reſſort, afin de faire ſupporter la taxe à la maiſon où ces domaines démembrés, ſeroient anexés, ſans quoi la maiſon dans ſon héritage, ne ſeroit point déchargée de la taxe.

Comme tous les Citoyens n'ont pas de biens, il eſt juſte que ceux qui ont les biens payent la taille, & pour indemniſer les propriétaires, les artiſans leurs payeroient une redevance pour le logement qu'ils occupent, ce qui tiendroit lieu de la taille qu'ils payent actuellement, car il y a beaucoup de Provinces où les artiſans ne payent pas un ſeul ſol au propriétaire pour leurs logemens, ils diſent qu'ils payent la taille des biens où ils ſont, que s'en eſt bien aſſez.

J'ai dit ci devant qu'il faudroit faire encore une autre réforme pour que l'agriculture fût pouſſée au dernier point.

Ce ſeroit de renoncer à l'uſage d'établir des Collecteurs en chaque Paroiſſe; cet uſage eſt des plus pernicieux à l'agriculture; en voici la preuve.

Il y a dans le Royaume de France 40000 Paroiſſes, il y a des Paroiſſes où il y a cinq Collecteurs, mais communément ſix, & dans les médiocres trois. Mettons les unes dans les autres à quatre Collecteurs par chaque Paroiſſe, cela en fait huit, parce qu'il y en a le double, attendu que l'on eſt deux ans à payer une année de taille, étant impoſſible de la payer en l'année, & que l'on en renomme tous les ans; ces quatres Collecteurs par Paroiſſe compoſent 320000 hommes employés pour amaſſer la taille; ce ſont pour l'ordinaire les meilleurs agriculteurs que l'on nomme Collecteurs; ils ſont obligés d'aller au moins deux fois par ſemaine dans la Paroiſſe pour ramaſſer l'argent de la taille par toutes ſortes temps. Que réſulte-t-il de-là? des maladies que ces pauvres malheureux ne peuvent éviter; les journées qu'ils perdent, qui ſont ſans nombre; le tout enſemble fait un tort conſidérable à l'agriculture: dans cette noble occupation, toutes les heures du jour ſont précieuſes, & cependant l'on en perd impunément. O! vous, Ecrivains ſur l'agriculture, vous perdez votre temps à paſſer des nuits pour trouver les moyens de faire fructifier la terre, repoſez-vous, juſqu'à ce que la réforme que je demande ſoit faite, après quoi, travaillez de toutes vos forces à éclairer le bon Laboureur: on m'objectera peut-être, mais comment faire pour ramaſſer les deniers de la taille? Ce n'eſt pas ſi difficile qu'on ſe l'imagine.

Il ne s'agiroit que d'établir en chaque Paroiſſe un Receveur de la taille, comme cela ſe pratique pour les vingtiémes; ces Receveurs auroient les mêmes droits que les Collecteurs; c'eſt-à-dire, qu'ils feroient faire commandement ſur papier non marqué à ceux qui ſeroient en retard, & s'ils n'y ſatisfaiſoient pas, les Receveurs de chaque Paroiſſe enverroient ſaiſir chez les redevables; l'établiſſement une fois fait des Receveurs des tailles de Paroiſſe (qui ſeroient les plus opulans & les plus ſages des taillables de chaque Paroiſſe) les Intendans leur enverroient le rôle de la taille & celui des vingtiémes; ils ſeroient tenus de le publier à la ſortie de la Meſſe Paroiſſiale, le premier Dimanche ou Fête ſuivant la réception deſdits rôles, afin que chacun eût connoiſſance de la taxe où il ſeroit impoſé; ils ordonneroient en même-tems que chaque propriétaire eût à leur apporter en leur Bureau le quart de ſa taille, ſans quoi ils les pourſuivroient comme pour les affaires & propres den. du Roi; ces Receveurs de Paroiſſe porteroient aux Receveurs de la Gé-

néralité de la Province, le quartier de la taille; & lorſque les Receveurs des Généralités feroient des frais aux Receveurs de Paroiſſes, ils ſeroient repartis par égale portion ſur tous ceux qui ſeroient en retard de payement, n'étant pas juſte que ces Receveurs de Paroiſſes portaſſent eux-ſeuls ces frais; & pour en être déchargés, les Receveurs de Paroiſſes ſeroient tenus de faire publier, le Dimanche ou Fête ſuivant le commandement à eux faits par les Receveurs de la Généralité. En pratiquant ces regles, chacun ſeroit ſoigneux de payer ſon quartier de taille pour éviter ſa part des frais que l'on pourroit faire au Receveur de Paroiſſe, & pour éviter auſſi les frais que les Receveurs de Paroiſſes pourroient faire à ceux qni ne payeroient pas exactement.

Il faudroit accorder à ces Receveurs la même rétribution que l'on donne aux Collecteurs, leur donner même quelque prérogative, comme d'exempter leur fils du ſort de la milice, des corvées, de marguillerie, de Syndicat, de tutelle, de curatelle, & de ne payer que la moitié de taille à quoi leurs biens ſeroient impoſés, & cela pour l'indemniſer de l'aſſiduité que leur état de Receveur de Paroiſſe exigeroit d'eux, ce qui leur feroit négliger leurs propres affaires, qui en ſouffriroient indubitablement; l'on pourroit encore donner à ces Receveurs de Paroiſſes le courtage.

Ces deux établiſſemens faits, il en réſultera un bien qui ſera le bonheur de l'État & des Citoyens, qui préſentement gémiſſent ſous le poids de la miſere; l'on reverroit les campagnes ſe repeupler de Bourgeois, qui tous s'adonneroient à l'agriculture, feroient embellir toutes ces Gentilhommieres qui tombent actuellement en ruine, n'étant habitées que par des Payſans qui achevent de les déshonorer, feroient bâtir de nouvelles habitations: la joie ſe répandroit de toutes parts dans ce Royaume, l'on entendroit les Bergers jouer de leurs muſettes, & les Bergeres chanter des chanſons innocentes, l'on verroit quantité de mariages, & il en proviendroit néceſſairement, & en peu de temps, de bons Citoyens qui logeroient dans les nouvelles maiſons que les Bourgeois de chaque canton auroient fait bâtir; l'on verroit renaître ces danſes villageoiſes qui étoient du temps de nos biſayeuls, l'on verroit l'abondance par-tout le Royaume, & des viſages de ſatisfaction.

Lorſque je me ſuis mis à faire ce Mémoire, je n'ai eu d'autres vues que de me rendre utile à ma patrie, trop heureux ſi j'avois le bonheur d'avoir donné un plan qui fît le bien de l'État & celui des peuples, je ſerois bien dédommagé de mes peines; s'il y a quelque choſe que je n'explique pas bien clairement, qu'on me faſſe l'honneur de me le faire ſçavoir, j'y répondrai du mieux qu'il me ſera poſſible; ce ſont les ſentimens d'un zélé patriote, &c.

OBSERVATIONS

Sur la vertu intrinſeque & multiplicative des plantes.

EXTRAIT

Des élémens d'Agriculture Phyſiques & Chymiques de Wallerius.

Les plantes ont deux facultés, la nutritive & la multiplicative; celle-ci paroît dépendre de la premiere. Ces deux facultés ne ſe trouvent pas toujours dans le même degré de force. Il y a des végétaux qui emploient plus de force à leur nourriture & à leur accroiſſement qu'à leur fertilité.

Les végétaux ſe multiplient par les ſemences, les boutons, les feuilles, les racines, les jointures ou les nœuds; d'où l'on peut conclure que leur vertu multiplicative eſt caché dans la ſemence même, & dans le corps végétal.

Comme la ſemence eſt la premiere vertu multiplicative, il eſt à propos de s'y arrêter d'abord, & d'en conſidérer la ſtructure. On obſerve qu'elle eſt compoſée d'écorce, de grains, d'un germe & de ſa racine.

L'écorce extérieure ne peut être enviſagée comme une partie eſſentielle, mais ſeulement comme une enveloppe. Les grains, qui ſont des corps farineux ſervent de nourriture à l'embrion ou au germe.

M. Wallerius examine en Chymiſte les ſemences des végétaux, & ſur-tout de ceux qui ſont compris dans la claſſe des bleds, & il conclud de cet examen: *que la ſubſtance farineuſe eſt compoſée d'une terre qui ſe forme*

de l'eau par la circulation intérieure, & combinée & unie avec une grande quantité d'huile, qui ſe convertit par la même circulation en une conſiſtance de terre plus ferme dans les ſolides où cette petite portion d'eau (aigrelette) s'eſt incorporée. On tire, dit l'Auteur, une moindre quantité de terre (& qui ſe liquifie plus aiſément) du riz que du froment, & une moindre de ce grain que de l'avoine, & ainſi de ſuite. Il renvoie pour la preuve de ces expériences aux actes de l'Académie royale de Stockholm, vol. 21, t. 2, p. 147 & ſuivantes.

La vertu multiplicative des ſemences n'eſt point active par elle-même; les cauſes agentes extérieures ſont la chaleur, l'air & l'humidité. Sans ces trois principes la ſemence reſteroit dans l'inaction. L'humidité ſert à délayer, à diſſoudre & à rendre plus mobiles les parties ſéminales. Cependant ces trois principés extérieurs n'agiſſent qu'en conſéquence de la ſubſtance farineuſe de la ſemence. C'eſt pour cette raiſon qu'on enviſage comme fécondes les ſemences qui ſont groſſes, peſantes, pleines de matieres, farineuſes, & au contraire comme moins fécondes & même ſtériles, celles qui ſont petites, ridées, légeres & qui ſurnagent dans l'eau.

Ces principes établis, il s'enſuit que la vertu multiplicative des ſemences conſiſte dans un certain mouvement fermentatif occaſionné par le concours de l'air, de la chaleur & de l'humidité, & que toute la diverſité des plantes dépend du *ferment* qui eſt particulier à chaque ſemence, & qui ſe communique à la plante à meſure qu'elle ſe développe La différence dans le goût & dans l'odeur, fait conclure que ces fermentations varient ſuivant la diverſité des plantes.

Il n'eſt pas aiſé de décider quel eſt préciſément ce ferment des végétaux d'où dépend toute leur variété; M. Wallerius penſe que c'eſt la fleur de la ſubſtance farineuſe, qui, ſuivant l'opinion générale donne la fécondité aux ſemences, & qui, pendant que la plante fleurit, s'éleve toute purifiée juſqu'au haut de la tige, de la même maniere que la fleur du froment, & ſe communique aux premiers élémens des ſemences.

Nous ne ſuivrons point l'Auteur dans les autres raiſonnemens qu'il fait ſur cette matiere.

La maturité, la chaleur néceſſaire, un terrein convenablement gras & humide, avancent & fortifient la vertu multiplicative des ſemences. M. Wallerius en donne les raiſons phyſiques.

Le défaut de maturité, le froid, la ſtérilité ou la ſechereſſe du terrein, le manque de ferment, l'âge en un mot, affoibliſſent cette vertu multiplicative.

Le changement de climat eſt encore un moyen d'affoibliſſement. L'Auteur parle ici de la *dégénération* des plantes occaſionnée par ce changement, & il prétend qu'on ne parviendra à bien connoître les cauſes de la dégénération, que quand on aura dévoilé le myſtere de la génération.

Nous terminerons cet article par une obſervation de l'Auteur ſur la fermentation.

» A cauſe du mouvement fermentatif, » dit-il, les ſemences qu'on recueille pendant un été trop pluvieux, & qui germent » plus ou moins dans l'épi, ſont moins propres à la fermentation du pain, parce- » qu'elles en ont ſubi une ſemblable auparavant, & que leur premiere nature a » été changée par-là; mais on peut les faire » rentrer en fermentation lorſqu'on veut » en faire du pain. Il faut pour cela ſe ſervir d'un levain un peu plus fort qu'à l'ordinaire, & attendre un peu plus long- » temps. »

OBSERVATIONS

Sur la culture avec les bœufs.

Les avantages de la culture avec les bœufs que M. De pommiers a annoncés dans une des dernieres Gazettes, a réveillé les partiſans de cette culture, & le Laboureur Franc-Comtois nous a adreſſé un grand mémoire à ce ſujet; mais comme il paroîtroit vouloir renouveller l'ancienne querelle de grande & petite culture, diſtinction moderne, & qui a tant ennuyé les Lecteurs, nous le prions de trouver bon que nous ſupprimions ſon Mémoire. Ceux qui deſireroient avoir une bonne ſolution ſur cette matiere, peuvent relire le Mémoire de M. *Agricola*, Journal d'Août 1767, page 34. A l'égard de la culture par les bœufs, il faudroit répéter tout ce qu'on a déjà écrit contre cette culture dans les Gazettes de 1767, où l'on a fait

voir très-clairement que celle par les chevaux lui étoit preferable à tous égards. Cultivez bien, & ſuivant les bons principes, vous aurez ſuffiſamment de fourrages pour vos chevaux; vous trouverez moyen d'en multiplier la race qui ſe perd inſenſiblement en France, & qui fait une branche de commerce; ajoutez à cela la néceſſité où l'on ſe trouve ſouvent dans le temps de la récolte de ſerrer promptement les grains, ce qui ne pourroit s'exécuter auſſi facilement avec des bœufs; de tranſporter les engrais dans les champs pendant l'hyver; de porter les denrées dans les Villes voiſines, &c. On a beau dire, il faudroit que celui qui cultiveroit avec des bœufs (en ſuppoſant leur viteſſe & leur légereté prétendue pour le labour) eût toujours des chevaux pour mille occaſions.

Ce n'eſt pas qu'on doive abſolument rejetter la culture par les bœufs; il eſt des cas, des pays où elle eſt bonne. On peut l'admettre dans les Provinces où la nature a formé elle-même des pâturages propres à ces animaux, où le climat leur couvient, &c. Car c'eſt en vain qu'on s'imaginera, par le moyen des prairies artificielles, & de mauvais fourrages, élever ces animaux & les multiplier comme dans le Cotentin & autres cantons ſemblables. Les pertes conſidérables que feroient ceux qui hazarderoient une pareille entrepriſe, les feroient bientôt renoncer à leur deſſein, & les convaincroient à leur dépens, qu'il faut toujours conſulter la nature, & lui obéir exactement.

De ce que les anciens labouroient avec les bœufs, on n'en peut rien conclure en faveur de cette culture. On ſçait que le cheval étoit un animal très-rare dans la Grece, & il ne fut apporté dans l'Attique que par une des Colonies Egyptiennes qui alla s'y établir. La Fable, en rapportant la diſpute entre Minerve & Neptune, pour avoir le droit de donner le nom à la Ville d'Athenes, dit que Neptune fit ſortir un cheval de la terre, ce qui indique que ceux qui introduiſirent le culte de cette Divinité dans la Grece, avoient amené en même temps des chevaux dans ce pays. On ſçait que ce culte venoit de la Lybie. L'uſage prévalut enſuite, & l'on ne ſongea point à employer au labourage des animaux qui ne ſembloient deſtinés que pour la guerre.

ANNONCE DE LIVRE.

Quatorzième lettre de M. Buc'hoz ſur le peu de certitude des doſes des médicaments tirés des plantes, à Paris, aux adreſſes ordinaires. in-8°. prix 5 ß.

Dans cette lettre l'Auteur paroît s'attacher particuliérement à la médecine des animaux; il obſerve d'abord qu'il y a ſi peu de certitude pour les doſes qu'on donne aux animaux, lorſqu'on leur preſcrit un remede tiré d'un végétal, qu'il ſeroit néceſſaire de faire encore beaucoup de recherches à ce ſujet. Il appuie ſon ſentiment ſur des obſervations qui lui ont été communiquées directement en 1766 par M. l'Abbé Roſier.

Le ſuc de concombre ſauvage, (*a*) dit ce dernier, a été donné à un cheval morveux pendant 16 jours; on a commencé par la doſe d'un gros, & par progreſſion juſqu'à une demi-once, ſans qu'on ait apperçu le moindre effet. Lorſqu'on en fait uſage pour l'homme, on ne le donne que depuis un grain juſqu'à deux.

La pulpe de coloquinte (*b*) a été donnée à un cheval morveux depuis une demi once juſqu'à deux onces & demie, & elle n'a agi que comme altérante. On ne la preſcrit au contraire à l'homme que depuis 5 grains juſqu'à un demi-ſcrupule, & elle eſt pour lors purgative. Il faut uſer de ce remede avec beaucoup de circonſpection. C'eſt le ſeul qui ait produit en bien quelque changement ſenſible dans l'animal.

On a employé la grande cigue pour un mulet morveux, on a commencé à la lui donner depuis un gros juſqu'à 12 dans l'eſpace de 20 jours. Cette derniere doſe a un peu purgé l'animal; on a continué pendant 25 jours, & la purgation a diminué chaque jour. Au 26e. on a donné 14 gros, ce qui a occaſionné des tranchées aſſez vives. Deux onces n'ont en outre rien produit juſqu'au 31e jour, mais le 32e. une pareille doſe a excité une ſueur générale, l'animal avoit les oreilles froides & fut dégoûté. On a continué la même doſe juſqu'au 40e. jour, & la doſe

(a) *Momordica elaterium*, LIN. connu dans les boutiques ſous le nom d'*elaterium*.

(b) *Cucumis colocynthis*. LIN.

de 3 onces juſqu'au 44e. le tout ſans effet.

Nous paſſons les autres exemples qui prouvent qu'il n'y a encore rien de déterminé pour les doſes des médicaments tirés des plantes qu'on donne aux animaux.

M. Buc'hoz fait enſuite une énumération des végétaux qui ſont propres aux maladies des chevaux, & il en déſigne les doſes d'après M. Bourgelat, à qui il rend toute la juſtice qui eſt dû à ſon mérite & à ſes grandes connoiſſances.

Cette lettre de M. Buc'hoz eſt très-curieuſe & intéreſſante, ſur-tout pour les perſonnes qui ont des chevaux.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Oct. 1768, pour les GE'NE'RALITE'S *de*

BESANÇON.				BORDEAUX.				PAU.				PERPIGNAN.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Arbois.	22	2	6	Agen.	22	3		Aire.	18*	6	8	Foix.	2	2	1 5
Baume.	19*	17	10	Bazas.	24	5		Bayonne.	25	6					
BESANÇON.	22	10		Bergerac.	21	15		Dax.	27*	4	6	Montlouis.	22		8
Dole.				Blaye.	18	16		Mauleon.	22	10					
Gray.	22	4		BORDEAUX.	27*	6		Mont de-mar.	22	16		Pamiers.	21*	19	10
Lons-le-Saunier.	22	8		Caſtel Jaloux.	21	13		Oleron.	24	6					
Orgelet.	21	4		Condom.	22	11		PAU.	21			PERPIGNAN	30*	6	5
Ornans.	23	16	6	La Réolle.	24			S. Sever.	18	17	4				
Poligny.	23	4		Libourne.	25			Sauveterre.	24			Prades.	28	18	7
Pontarlier.	25*	12		Marmande.	24	6									
St. Claude.	21	17	2	Monſſauquin.	22										
Quingey, & Salins.	22	17	3	Nerac.	23	17									
Veſoul.	22			Nontron.	17*	7									
				Perigueux.	17	11									
				Ste. Foy.	21										
				Sarlat.	17	18									
				Villeneuve.	23	17									
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	9	5	From. le ſep.	22	1	5	From. le ſep.	22	14	1	From. le ſep.	25	3	11
Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		2	9	Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	7		6	Avoine le ſ.	6	5	8	Avoine le ſ.	10	10	10	Avoine le ſ.	8	6	
Foin le q.	2	13	6	Foin le q.	3	3		Foin le q.	1	17	9	Foin le q.	1	11	10
Paille le q.		19		Paille le q.	1	7	3	Paille le q.		16	8	Paille le q.		16	2

COMMERCE.

AVIS.

LE ſieur Chartier, Privilégié du Roi, & ſeul inventeur des compoſitions pour empêcher la rouille du fer & le verd de gris ſur le cuivre, avertit que l'uſage de ces compoſitions ne demande le ſecours d'aucun Artiſte, & qu'elles peuvent s'appliquer à froid par toutes ſortes de perſonnes. On conſerve par leur moyen les uſtenciles en fer & en cuivre à très-peu de frais.

Il y a des bouteilles de 3 ℔ & de 6 ℔; une de 3 ℔ ſuffit pour 30 fuſils. Ces compoſitions s'appliquent pareillement ſur les grils

des feux, sur les ferrures, lames & garde d'épée, avec peu de dépense & beaucoup de facilité; elles laissent la couleur naturelle au fer & au cuivre, ou leur procurent une couleur d'or. Il donne la façon de les appliquer.

Sa demeure est à Paris, rue S. Honoré, en face de l'Opéra, chez M. Dupré. Il prie d'affranchir les lettres.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient les 7, 8 & 9 Novembre 1768.

SÇAVOIR:

Le 7 Novembre.

SOIE ÉCRUE DE NANKIN.

D°. bonne, de 25 ℔ 13 ß à 27 ℔ 1 ß.
D°. très-peu piquée, de 25 ℔ 11 ß à 24 ℔ 6 ß.
D°. plus piquée, de 22 à 22 ℔ 6 ß.
Bourre de soie blanche, 7 ℔ 13 ß.

Le 8 Novembre.

CABARETS VERNIS.

De 2 tasses, de 5 ℔ 2 ß à 5 ℔ 11 ß.
De 4 idem de 8 ℔ 1 ß à 8 ℔ 3 ß.
De 6 idem, de 12 ℔ 2 ß à 12 ℔ 18 ß.
De 8 idem, de 15 ℔ 1 ß à 14 ℔.
De 10 idem, de 19 ℔ 1 ß à 20 ℔ 1 ß.
De 12 idem, 25 ℔ 8 ß.

Le 9 Novembre.

Rhubarbe, 6 ℔ 8 ß.
Borax, de 4 ℔ 3 ß à 3 ℔ 17 ß.
Esquine, 3 ß.
Lacque en feuille, de 41 ß à 43 ß.
D°. en poudre, 14 ß.
D°. en bois, 17 ß 1 d.
D°. en masse, de 15 ß 1 d. à 15 ß 5 d.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 19 Nov. 1768.*		CADIX. *le 1 Nov.*		AMSTERDAM. *le 14 Nov.*		LONDRES. *le 8 Nov.*	
						Escal ns.	
Amsterdam,	55 5 Se	Paris,	77	Paris, 54 7 Se à 13 16e		Amst. à 2 us.	34 11
Lond.	32			à 2 us.	54 ¼	Dito à vue,	
Hambourg,	179 ¾			Lond.	34 4 ½ a 4	Hamb.	33 5
Madrid,	14 18 6	Amst.	95 ¾	Madrid.	93 5 Se à ½		*Den. st.*
Cadix,	14 15 6			Cadix.	93 5 Se	Paris, à un j. de d.	31.3 Se
Livourne,	92 ½	Lond.	40	Gênes,	85	D° à 2 us.	
Lyon,	5 Se.	Madrid.	au pair	Livourne,	86 ½	Bord.	31 ¾
				Hamb.	33 15 16e	Cadix.	39
				Piastres,	22 6 ½	Madrid,	39 ¼ a ⅛
				Agio,	4 ¾	Livourne,	49 ¾ à 5 Se

DE DUNKERQUE.

Prix de diverses denrées le 10 Nov. 1768.

Bled blanc de Flandres, 36 ℔ la *raziere.*
Eau-de-vie de Bordeaux & de la Rochelle, 27 ß 6 d. le *pot.*

Sel gris de Seudres, de 7 ℔ 15 ß à 8 ℔ la *raziere.*

Sucre blanc de S. Domingue, premiere qualité, de 30 à 44 ℔ le *quintal*; sucre brut en sorte de la même Colonie, de 26 à 30 ℔; café de la Martinique, 20 ß la *liv.*; d°. de S. Domingue, 18 ß; Indigo cuivré, 5 ℔ 5 ß.

DE BORDEAUX, *le 9 Nov. 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 51 à 52 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 50, troiſieme ſorte, 43 à 46, quatriéme ſorte, 41 à 42, petits ſucres, 39 à 40, communs, 34 à 37, tête, 30 à 32. Sucre brut le quintal, de Léogane, 28 à 33, du Cap, 27 à 32, de Saint-Louis, 26 à 31 de la Martinique, 24 à 28. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 21 ß, d°. marchand, 20 ß, d°. vieux, 18 ß 6 ₰ à 19. Café Saint Domingue la liv. nouveau fin, 18 ß 6 ₰ d°. marchand, 18 ß, d°. vieux, 17 à 17 ß 6 ₰. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔, cuivré fin, 6 à 6 ℔ 2 ß, d°. marchand, 5 ℔ 17 à 18 ß, d°. ordinaire, 5 ℔ 10 à 5 ℔ 12 ß. Coton S. Domingue, le quintal, 115 à 118 ℔, d°. de la Martinique, 100 à 105 ℔, gingembre gris, 20 à 22 ß, canefice, 40 à 50 ℔, cuirs tanés, 50 à 70 ℔, d°. en poil, 20 à 35 ℔, rocou, 23 à 24 ß, cacao de Caraque, 40 ß, d°. de la Martinique, 12 ß 9 ₰ à 13 ß, ſyrop de rafinerie, le quintal 14 à 14 ℔ 10 ß. Eaux de vie, 130 ℔ les 32 veltes demandées.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, au 19 Novembre 1768.*

	℔	ß		
Or de Portugal, à . .	713			*marc.*
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à	698			
Les guinées à	711			
Ducats à	96	15		*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	10		
Or à 20 karats à . . .	83			
L'argent à 11 ₰ 20 g. à .	54			*marc.*
Idem à 11 ₰ 10 g. à . .	51	17	6	
Piaſtres.	48	12	6	

Navires en armement.

DE NANTES, *le 11 Novembre 1768.*

Les Navires François l'*Aurore*, de 300 tonneaux, Capitaine *Hamont*, Armateur M. *Delaire*; l'*Europe*, de 300 tonneaux, Capitaine *Denis*, Armateurs MM. *Jogues*; la *Gracieuſe léger*, de 300 tonneaux, Capitaine *Griffé*, Armateur M. *Vallot*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Leogane & la Martinique, le ſecond pour les Cayes, & le troiſieme pour le Port-au-Prince.

Les deux Navires Etrangers auſſi en charge dans ce même Port ſont, la *Vieille Corne*, de 120 tonneaux, Capitaine *Jurjan Dirk Tokker*, pour Middelbourg; le *Roordaburg*, de 180 tonneaux, Capitaine *Jurgen Hendrick*, pour Amſterdam, le ſieur *Van Neunen*, Interprete pour ces deux Navires.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de N.
Garnier,	9^e.	L.	26
Goſley,	12^e.	M.	26
Bonnet pere,	38^e.	M.	27
De S^te. Luce,	47^e.	P.	24

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1768.	*Jeudi 17.*	*Vendredi 18.*	*Samedi 19.*
Ac. des Indes.	1225	1227 ½	1227 ½
Emp. de la Com.		425	428
Prom. à 5 p ⅔.			20
Prom. à 4 p ⅔.	41	40 ½	40 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	870. 65.	862 ½	865
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	12		12
3^e. Loterie.	3	3	3
Annuités.	310	310	312
Coup. d'An.	62	62	62
Emp. de 10 mil.	37	37	
Emp. de 30 mil.	38	38	38 37 ½
Col. 1759.			41 ½
Canada.	42 ½	42 ½	42 ½ 42
4^e. L. Epoques.	15 ½	15 ½ 12^e 20	15 ½ 12^e 20
Nouette.	37	36 ½	36 ½
Ac. de la caiſſe			
CONTRATS tirage de la C.	5^e 336		4^e. 338
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 94.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE de Navires.

DU premier au 10 Novembre 1768, il eſt entré dans ce Port 2 Bâtimens François, 13 Angl. faiſant 890 tonn. un Hollandois de 180, 1 Suedois de 140, & un Danois de 180 tonneaux; ſçavoir, des François, le *Sauvage* du Port au Prince & de 120 tonneaux, Capitaine *Pierre Sauvage*, venant de Leogane chargé de 106 bariques de ſucre brut, 70 bariques de tafia, une barique 5 ſacs de café & quelques autres marchandiſes; des Anglois, la *Sirenne*, Capitaine *Robert Eaſty*, venant de Colcheſter; les *Cinq Freres*, Capitaine *Henri Hall*, venant de Sandwich; la *Mouche*, Capitaine *James Blair*, venant de Pert; l'*Union*, Capitaine *Wme. Betty*, venant de Londres tous quatre ſur leſt; le *Hardwich*, Capitaine *Michel Owner*, venant de Newcaſtle; la *Fortune*, Capitaine *Henry Hays*, venant de Scarbourg; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Jean Simie*, venant de Sunderland chargés tous trois de charbon de terre; le *Joſeph*, Capitaine *Jean-Mare Julyre*, venant de Saint Euſtache chargé de 80 pipes 11 tierces de tafia; la *Suzanne*, Capitaine *James Parkeer*, venant de Corck avec 50 tonnes de bœuf, 50 frequins de beurre, 19 barils de langues de bœuf; l'*Expédition*, Capitaine *John Swan*, venant de Greneſey chargé de vin; le *Dragon*, Capitaine *John Franks*; le *Kent*, Capitaine *Richard Wood*, venant tous deux de Londres chargés de douves, tabac en feuilles, plomb, fer & autres marchandiſes; le *Smack volant*, Capitaine *John Commack*, venant de Terveer chargé de 210 tonnes de ſaumon ſalé; le *Grand Amiral Paul*, Capitaine *Martin Pieterſen*, Hollandois, venant de Riga chargé de chanvre, bois de conſtruction & douves; la *Marie Catherine*, Capitaine *Charles Daht* Suedois, venant de Malaga chargé de 972 barils de raiſins, 460 barils & cabas de figues, 170 caiſſes de citrons & d'oranges & autres marchandiſes; l'*Emanuel*, Capit. *Jorgen Jenſen* Danois, venant de Drammen chargé de planches & autres bois de conſtruction.

DÉPART de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 1 Navire François, 3 Hollandois de 270 tonneaux, 1 Suedois & 2 Anglois de 148 tonneaux; ſçavoir, les *Deux Antoines* de 100 tonneaux, Capitaine *Jacques Carpentier*, allant à Oſtende ſur leſt; l'*Anna* Hollandois ainſi que les deux ſuivants, Capitaine *Laurent Vanderſtam*, allant à Amſterdam avec ſucre, vin, café & autres marchandiſes; le *Jeune Sebaſtien*, Capitaine *Thomas Vanderbenden*, allant à Dort ſur leſt; le *Palmier*, Capitaine *Reindert Simoens*, allant à Hambourg chargé de côtes de tabac & autres marchandiſes; la *Chriſtine Eliſabeth* de 66 tonneaux, Capitaine *Anders Walberg* Suedois, allant à Elſeneur chargé de ſel; la *Sirenne* Anglois ainſi que le ſuivant, Capitaine *Robert Eaſty*, allant à Colcheſter chargé d'eau-de-vie; l'*Expédition*, Capitaine *John Swan*, allant à Hambourg chargé de vin.

DE NANTES.

ARRIVÉE de Navires.

Du 4 au 11 Novembre 1768, il eſt entré dans ce Port 10 Navires François & 2 Etrangers, ſçavoir, des François, la *Sophie* de 250 tonneaux, Capitaine *Galland*; le *Neptune* de 300 tonneaux, Capitaine *Gautier*, venant tous deux du Cap chargés de 551 bariques 22 quarts de ſucre brut, terré & tête, 213 futailles de café, 29 futailles d'indigo, 8 ballots de coton, 1838 cuirs ſecs en poil, 6 futailles de cacao, 2 dents de morphil, canefice, confitures, liqueurs, oranges & bois de campêche; la *Marie Anne*, Capitaine *Jean Cauchon*, venant d'Oſtende avec fer, plomb, étain, épicerie & quincaillerie; le *Lion*, Capitaine *Charles Cary*, venant de Cadix avec huile d'olive, eau-de-vie, raiſins, cuirs ſecs, vin & bled; l'*Inconnu*, Capitaine *Berthome*, venant de Camaret avec planches, barres d'anſpect, goudron, fer en barres, eſcopes & vin; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Kerner*; le *Diligent*, Capitaine *Joſeph Chaton*; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Jean le Venedic*; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Joſeph le Floch*; le *Saint Pierre Julie*, Capitaine *Pierre Rollando*, venant de l'Orient, de Port-

Louis & de Saint Malo chargés de cauris, porcelaine, café, ſardines preſſées, papier, ſuif, beurre, coton, ſabres & armes a feu; des Etrangers; les *Quatre Saurs*, Capitaine *Age Franſes*, venant de Ferol ſur leſt; la *Jeanne & l'Eſpérance*, Capitaine *Jams Neals*, venant de Corck avec bœuf ſalé.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 9 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, le *Croiſſant*, Capitaine *Guenichon*, allant en Guinée; la *Nouvelle Héloiſe*, Capitaine *Leray*, allant à la Guadeloupe; le *Thomas*, Capitaine *Cornilleau*; la *Marquiſe de Segur*, Capitaine *Barbiniere*; le *Citoyen*, Capitaine *Muterſe*; la *Roſalie*, Capitaine *Coton*, allant tous quatre au Port au Prince; le *Chavigny*, Capitaine *Fourneau*, allantau Cap; la *Providence*, Capitaine *Fernouilliere*, allant au Havre & à Fecamp chargé d'ardoiſes; la *Marie Victoire*, Capitaine *Moriſſon*, allant à Rouen avec froment; des Etrangers; la *Johanna Maria*, Capitaine *Pieter Thyſen*, allant à Roterdam avec ſucre brut, pruneaux & chataignes; la *Maria Anna*, Capitaine *Weybe Rinſes*, allant à Amſterdam avec pierres à fuſils, pruneaux, chataignes, indigo, café, ſucre brut & terré.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 5 au 11 Novembre 1768, il eſt entré dans ce Port 7 Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Pallas* de 180 tonneaux, Capitaine *Picard*; l'*Anne Marie* de 200 tonneaux, Capitaine *Pierre Deſpaignes*, venant tous deux de Saint Domingue; l'*Equité* de 300 tonneaux, Capitaine *Vincent*; la *Marie* de l'Iſle d'Ars, Capitaine *Lemetoux*, venant de Redon avec toile de halle, toile à voiles, bas de fil & peaux de veaux; l'*Oiſeau* de Quimper, Capitaine *Moreau*, venant de Quimper avec ſardines preſſées & huile de ſardines; l'*Heureux* de la Rochelle, Capitaine *Noel*, venant de Saint Pierre Miquelon & de la Rochelle; le *Bienfaiſant* de Grandville, Capitaine *Lehue*, venant du Petit Nord avec morues ſeches, morues vertes, huile de morue, langues & noves; des Etrangers, la *Concorde* de Petersbourg, Capitaine *Semiſſen*, venant d'Archangel avec fer en barres, nattes & planches de ſapin; la *Charmante Molly*, Capitaine *Hefferman*, venant de Watterford avec beurre & bœuf par entrepôt; les *Cinq Freres*, Capitaine *Hepner*, venant de Dantzick avec ſeigle & planches de ſapin; la *Cérès*, Capitaine *Parkman*, venant Corck avec beurre & bœuf par entrepôt; la *Notre Dame de Begogne*, Capitaine *Delſcara*; la *Notre-Dame de l'Antigua*, Capitaine *Delcotterro*, venant tous deux de Bilbao avec cuirs en poil & fer en barres.

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numeros 11, l'*Amérique* de Bayonne, Armateur M. *G. Caſtets*, Courtier le ſieur *Jude*, 12, le *Fidele Jean Baptiſte*, Armateur M. *Sudreau*; 13, l'*Aimable Magdelon*, Armateur M. *Dargenton*; 14, le *Saintongeois*, Armat. MM. *Raymond & Sageran*, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Delmeſtre*; 15; le *Grand Alexandre*, Armateur M. *Bonnaffé*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 16, la *Bretagne*, Armateur M. *Corbun*; 17, la *Marie Eſther*, Armateurs MM. *Raymond & Sageran*; 18, la *Princeſſe de Beauveau*, Armateurs MM. *Bethman & Deſclaux*; 19, l'*Eſpérance* des Cayes, Armateurs MM. *Duret & Feinwick*, Courtier pour ces quatre Navire. le ſieur *Delmeſtre*; 20, le *Jean François*, Armateurs mêmes que pour le précédent, Courtier le ſieur *Guimounet*; 21, la *Marquiſe de Segur*, Armateurs MM. *Bethman & Deſclaux*; 22, la *Ville de Bergerac*, Armateur M. *Bannes*; 23, la *Marquiſe Duluc*, Armateurs MM. *Paul Nairac* & fils; 24, le *Saint Jean-Baptiſte*, Armateur M. *Perry*, Courtier pour ces quatre Navires le ſieur *Chevret*; 25, l'*Union*, Armateur madame veuve *Legal*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 26; le *Jaſon*, Armateurs MM. *Letellier* freres; 27, la *Henriette*. Armateur M. *Deratas*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre*; vingt-huit la *Belle Poule*; vingt-neuf, l'*Aſtrée*, Armateur M. *François Lartigue*; 30, le *Fort Dauphin*, Armateur M. *Lamothe*, 31, la *Nanette*, Armateurs MM. *Frigiere, Barthès* & Compagnie, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Chevret*; 32, l'*Auguſte*, Armateur M. *Laſon* aîné; 33, le *David*, Armateurs MM. *Guilhon* & fils, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Guimounet*; 34, le *Marin*, Armateurs MM *Lamalethie, Lathuiliere* & Compagnie; 35, la *Ville de Leogane*, Armateur M. *Bonniot*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre*.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 19 Novembre.

AGRICULTURE.

LETTRE

De M. Ducarne de Blangi, aux Auteurs de la Gazette.

IL eſt ſurprenant, Meſſieurs, qu'on néglige d'adopter les choſes qui ſont ſouvent très-avantageuſes à l'humanité, & qu'on ſemble ne pas oſer s'écarter des anciennes routines, quelque pernicieuſes qu'elles ſoient.

J'ai vu cette année une quantité étonnante de bleds germés à cauſe des pluies qui ſont ſurvenues pendant la moiſſon, & l'on auroit paré à cet accident, ſi l'on eût ſuivi la méthode que j'avois enſeignée il y a deux ans.

Le bien de l'humanité m'avoit engagé à faire part au public d'un moyen facile de préſerver les grains de la pluie lors de la récolte. J'aſſurois ce même public que depuis plus de 40 ans ce moyen étoit pratiqué dans la Thierarche avec le plus grand ſuccès ; j'avertiſſois que tous ceux qui le négligeoient avoient preſque toujours lieu de s'en repentir ; je promettois à tous les Cultivateurs, que par cette méthode ils conſerveroient leurs grains, qu'ils ſeroient très-ſecs, & que rien ne pourroit leur nuire ; j'avois lieu de croire qu'en préſentant de ſi grands avantages, on s'empreſſeroit d'en profiter, mais j'ai été malheureuſement témoin cette année du peu d'attention qu'on fait aux conſeils ſalutaires qu'on nous donne. Nous avons beau avoir de bonnes récoltes, ſi nous ne ſçavons pas les conſerver juſqu'au dernier moment, c'eſt comme ſi elles euſſent entiérement manqué. En vain nous donnera-t-on les meilleurs principes d'agriculture, tels que ceux que publie M. Sarcey de Sutieres, ſi nous ne pouvons enlever de deſſus terre notre récolte ſaine & ſauve.

Il n'y a pas eu un grain de germé dans mon canton, où l'on a pratiqué la méthode que j'ai enſeignée, & cependant nous avons eu des pluies continuelles.

Je ne puis croire que par obſtination on ſe prive d'un bien réel, il eſt plus naturel de penſer que la pratique dont je parle n'eſt pas aſſez connue. Il ſeroit donc très-à-propos de la publier de nouveau, & de la répéter à l'approche de la moiſſon. On ne peut, Meſſieurs, que vous ſçavoir gré de ces répétitions dont il ne doit réſulter pour tout le monde qu'un très-grand bien. Comme Membre d'une Société d'agriculture (de Laon) je penſe que mes Confreres ne trouveront pas mauvais que je les invite non-ſeulement à publier cette méthode, mais encore à faire tout ce qui dépendra d'eux pour forcer les Cultivateurs à la pratiquer.

Nota. *Pour répondre aux vues patriotiques de M. Ducarne, nous allons remettre ſous les yeux du lecteur cette méthode dont nous avons entendu dire le plus grand bien par différentes perſonnes dignes de foi.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

MÉTHODE

Pour préſerver les grains de la pluie.

J'avois promis il y a déjà quelque temps une méthode excellente pour préſerver les grains de la pluie lors de la récolte.

Je tiens ma parole, mais avant que d'en venir à la méthode même, je crois devoir faire ſentir les avantages qui en réſultent. Par cette méthode le grain acquiert une qualité ſupérieure, premier objet important; car j'ai vu dans la Gazette du commerce que les Etrangers ſe plaignent de la qualité de nos grains.

Le ſecond eſt l'avantage même du propriétaire ou du fermier.

Un troiſiéme objet, & qui mérite encore plus d'attention, c'eſt la ſanté des hommes, qui eſt ſouvent altérée ou même détruite par l'uſage qu'ils font de mauvais bled. Cet objet ſeroit plus que ſuffiſant, non-ſeulement pour obliger tout le monde à ſuivre la méthode que je vais indiquer, mais il devroit encore engager le Gouvernement à forcer les propriétaires ou fermiers à s'y conformer.

Cette méthode conſiſte à mettre le grain en moye ſur le champ même, auſſi tôt après qu'on l'a ſcié. Cette moye contient 50 à 60 gerbes ordinaires, & ſe trouve alors à la hauteur d'environ 6 à 7 pieds.

Pour faire cette moye comme il convient, il s'agit de choiſir d'abord un endroit ſec & d'arranger les premieres javelles de façon que le grain ne touche point à la terre.

Pour bien faire cette opération, vous poſez à terre la premiere javelle A, B, ſur laquelle vous mettez la ſeconde C, D, ainſi qu'il eſt repréſenté dans la figure. Remarquez que les côtés B, D & G, ſont ceux où ſe trouve le grain, qui doit toujours être au centre.

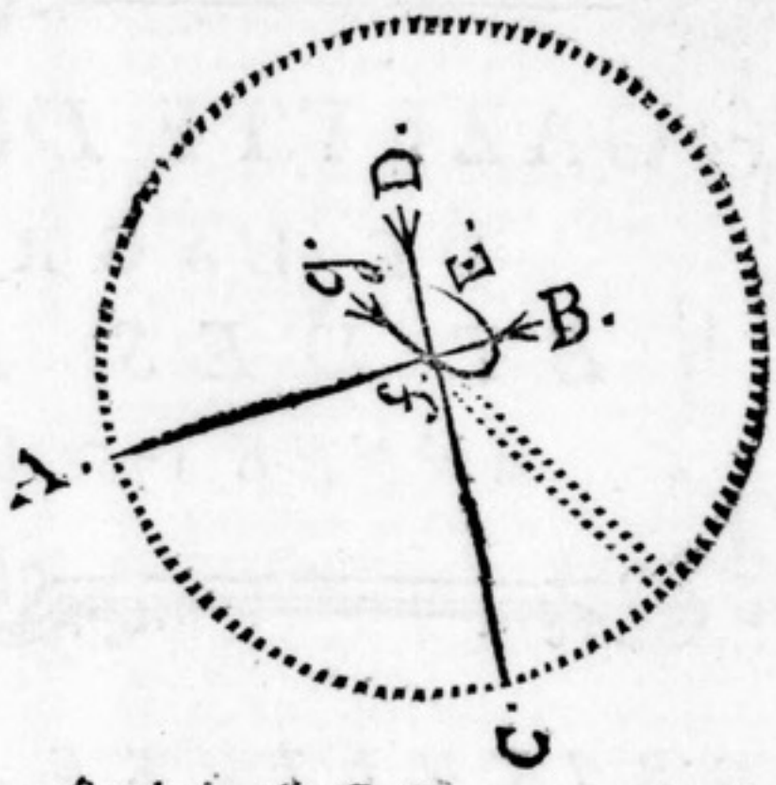

Sur la javelle C, D, vous mettrez votre troiſiéme E, F, G, & c'eſt ici où l'on a beſoin d'induſtrie. Cette troiſiéme javelle poſe ſur la ſeconde & la touche en F, où les deux autres ſe croiſent auſſi; mais comme le grain de la premiere javelle dont l'épi eſt renverſé, la toucheroit en B, ſi on la laiſſoit comme on l'avoit mis d'abord, il faut replier la 3^e. ou plutôt la moitié de cette 3^e. javelle E, F, G, & la faire repaſſer ſous le grain B de la premiere javelle A, B.

Par cette diſpoſition, le grain ne poſe en aucun endroit à terre, & ſe trouve ſoutenu de tous côtés par la paille ou le gros de la javelle. Cet arrangement forme comme une eſpece de ſiége ou de point d'appui ſur lequel vous arrangez le reſte en forme de pyramide ronde.

Quoique dans la figure, les eſpaces qu'on voit entre les lignes qui repréſentent les javelles, paroiſſent vuides, on doit ſe les figurer pleins, c'eſt-à-dire qu'ils doivent être réellement remplis par la paille, & c'eſt une attention qu'il faut ſur-tout avoir de ne laiſſer aucun vuide ni aucun eſpace par lequel l'eau pourroit ſe faire un paſſage, parce qu'elle entretiendroit dans la moye une humidité nuiſible.

La moye qui doit être, comme je l'ai dit, de 50 à 60 gerbes, étant faite, vous formez avec un lien une gerbe aſſez groſſe pour couvrir exactement le deſſus de la moye, & vous l'y aſſujettiſſez au moyen de deux ou trois liens de paille, pour empêcher le grand vent de l'enlever.

La moye dont je viens de parler doit

être rondé, comme on a pu le voir. Les Ouvriers m'ont fait obſerver à cet égard qu'il falloit toujours tourner de droite à gauche. Je ne connois pas l'utilité de cette obſervation, cependant je n'ai pas cru devoir la négliger; elle donne ſans doute plus de facilité pour bien faire.

Dans notre canton, où les grains ne ſont pas abſolument forts, deux perſonnes ſuffiſent pour recueillir & arranger en moye ce que peuvent abbatre deux Faucheurs. Quelque temps avant le dîner, & à la fin de la journée les Faucheurs ſont obligés de quitter pour venir achever les moyes que les *Récolteurs* ont avancées aux trois quarts & demi; je penſe que dans les bons pays, comme le Santerre, il faudroit cinq perſonnes au lieu de quatre, ſçavoir, deux Scieurs ou Faucheurs, deux pour récolter & porter à la moye, & un cinquiéme pour arranger le tout.

Il eſt d'uſage en Thierarche pour faire le chaperon ou la couverture, de prendre le bled pareil à celui de la moye. Si le grain vient à germer par la pluie, on l'emploie à faire de la bierre; dans un autre pays où cette liqueur n'eſt pas la boiſſon ordinaire, on donne le grain germé aux beſtiaux ou aux poules. Ce grain ne fait que la trentiéme partie de la moye.

Dans le cas où cette perte paroîtroit conſidérable, on pourroit n'employer pour les chaperons que de la paille de ſeigle qui auroit été battue auparavant; elle eſt même préférable à celle de froment, en ce qu'étant plus longue, elle couvre mieux la moye.

Votre grain une fois mis en moye ſéchement, & arrangé comme il convient, peut reſter ainſi juſqu'à ce que le beau temps vous permette de le faire lier & enlever. Il y a bien des Fermiers qui mettent leurs bleds en moye, quoique le temps ſoit beau, & ils les laiſſent pendant quinze jours ou trois ſemaines, pour lui donner le temps de ſe perfectionner, ce qu'ils appellent ſe *mitonner*. En effet, c'eſt là qu'il prend ce degré de beauté & de bonté dont tous les connoiſſeurs conviennent; mais comme les ſouris pourroient s'introduire ſous les moyes, le plus ſûr eſt de ne pas les y laiſſer plus de 7 à 8 jours, ce qui ſuffit non-ſeulement pour faire prendre au grain une excellente qualité, mais encore pour donner à l'herbe qui s'y trouve le temps de ſecher; ce qui eſt un quatriéme avantage conſidérable dont j'ai oublié de parler.

Ceux qui, pour donner à l'herbe le temps de ſecher ont été pluſieurs fois obligés de laiſſer les javelles à l'air, & qui ont riſqué de voir germer leurs grains, ſentiront tout le prix de la méthode que je propoſe.

Quoiqu'il y ait plus de ſûreté, comme je viens de le dire, à enlever les grains, ſix, ſept ou huit jours après les avoir mis en moye, on peut cependant les y laiſſer juſqu'à la Touſſaint. Le grain, ſi les moyes ſont bien faites, n'en ſera que meilleur; mais il faut s'attendre que les ſouris y auront fait du dégât.

Au moyen de cette méthode on peut profiter de quelques heures de beau temps, & on eſt ſûr que tout ce qui a pu être mis en moye eſt ſauvé, & ne craint plus la pluie.

Il y a encore d'autres façons de faire ces moyes, ſur-tout une qui convient principalement aux grains dont la paille eſt longue.

Comme preſque tout ce que j'ai dit de l'autre convient à celle-ci, il me ſuffira d'expliquer que toute la différence qui ſe trouve entre celle-ci & la premiere, conſiſte à poſer ſimplement par terre le gros ou le bas de la javelle, à-peu-près comme une gerbe qu'on mettroit ſur pied; au lieu que dans la premiere les javelles ſont couchées l'une ſur l'autre. La derniere façon forme une vraie pyramide, dont le gros bout des javelles forme la baſe. On couvre de même tout avec le chaperon que j'ai indiqué.

OBSERVATIONS

Sur le bois de quaſſie, par M. Buc'hoz.

Il y a long-temps qu'on s'apperçoit qu'on a attribué au quinquina un grand nombre de vertus qu'il n'avoit pas. Il étoit donc à deſirer pour le bien de l'humanité qu'on trouvât un autre végétal qui pût avoir toutes les vertus qu'on lui avoit trop gratuitement accordées. On a fait cette heureuſe découverte, & l'on en eſt redevable à un Negre de Surinam nommé *Quaſſi*. M. Dalgberg, Conſeiller de Police & de Juſtice de cette Colonie Hollandoiſe, inſtruit que cet eſclave gueriſſoit les fievres malignes, qui ſont ſi équentes dans le pays, l'engagea par toutes ſor-

tes de bons traitemens à lui découvrir ſon ſecret. *Quaſſi* lui montra une arbre de la racine duquel il faiſoit uſage. M. Dalgberg, trop ami de l'humanité, pour ne pas faire part au public d'un remede ſi ſouverain, envoya à M. Linnœus une branche de cet arbre avec ſes fleurs, ſes feuilles & ſon fruit. C'eſt d'après ces branches & ces fruits mis en parallele avec un certain arbre qu'on cultivoit depuis quelque temps à Upſal, & qu'on ne connoiſſoit pas, que M. Linnœus fit la deſcription de l'arbre de Surinam. Il le nomma *quaſſia amara*. Sp. plant. 2, p. 553, du nom de l'eſclave, qui le premier en a fait connoître les propriétés. L'arbre inconnu du jardin d'Upſal, eſt, ſuivant Linnœus, le véritable quaſſie de Surinam où il eſt très-commun. Il a été tranſporté en Europe, mais il ne ſe trouve que chez un petit nombre de curieux.

M. Buc'hoz rapporte ici la deſcription que Linnœus fait de cet arbre; il ajoute enſuite, ſa racine, qui eſt la ſeule partie dont on faſſe uſage, n'a point d'odeur, mais elle eſt très-amere, & rien n'approche de ſon amertume; elle n'eſt cependant pas ſtyptique, (*a*) qualité qu'on reproche avec raiſon au quinquina.

M. Buc'hoz fait voir à ce ſujet l'avantage qu'on retire des amers parce qu'ils reſiſtent aux acides & à la putrefaction, & il prouve ce qu'il avance par diverſes expériences. Il en conclud qu'on peut employer le quaſſie dans les fievres intermittentes, continues, malignes & putrides. On a remarqué, dit l'Auteur, que dans les fievres continues le quinquina n'étoit pas d'une grande efficacité, que ſouvent même il pouvoit devenir nuiſible, ſurtout lorſqu'il y avoit inflammation. Le quaſſie au contraire, ajoute t-il, réuſſit dans tous ces cas. Mille exemples tirés des gueriſons faites à Surinam, prouvent cette aſſertion. On le peut prendre en poudre, en pilulle, en électuaire. Le Negre qui a découvert ce remede, rapoit la racine de l'arbre, la mettoit en digeſtion pendant un ou deux jours dans de l'eau-de-vie de France, & dans un endroit un peu chaud, puis il décantoit & filtroit la teinture qui en réſultoit, & la donnoit ſeule au malade. » Je » penſe avec Linnœus, dit l'Auteur, qu'il » ſeroit plus à propos de la donner en infuſion. Je ferois infuſer pendant une petite » heure dans une livre d'eau de fontaine » bouillante, un gros de cette racine rapée, » & je ferois prendre au malade une once » de cette infuſion de deux en deux heures, » rien n'empêche qu'on ne puiſſe porter » la doſe juſqu'à deux, trois & quatre onces. On ne riſque rien avec ce remede, » qui n'eſt ni cauſtique, ni corroſif, ni même ſtyptique; il eſt même très-analogue » à la ſubſtance de notre corps. »

Ce remede peut être bon pour d'autres maladies qui ont pour cauſe l'acide, telles que l'hypocondriacie, la goute, le ſphacele, *&c.*

M. Buc'hoz termine ſa lettre par trois guériſons remarquables opérées par le quaſſie, tirées d'une theſe ſoutenue ſous la préſidence de M. Linnœus, par M. Charles Blom, dans la Faculté de médecine d'Upſal.

SECRET

Contre les courtillieres.

Les écreviſſes ſervent encore à détruire les courtillieres qu'on appelle *courleroles* en Dauphiné. Pour en délivrer un terrein quelconque, il ſuffit de jetter indifféremment ça & là des écreviſſes ſur la ſurface de la terre.

DE CAEN.

M. de Fontette, Intendant de la Généralité de Caen, qui ne s'occupe que du bien-être des Citoyens, s'eſt appliqué à rendre les chemins de la baſſe-Normandie plus praticables. Cette partie de la Normandie en reſſent maintenant tout l'avantage, par la facilité qu'on a de tranſporter les denrées, cidres & le charbon de terre qu'on tire de la mine de Litry. On vient de commencer le grand chemin qui conduit de Bayeux à Port en Beſſin, & ce travail donne les plus grandes eſpérances pour l'augmentation du commerce. Port en Beſſin eſt un lieu formé par la nature pour faire un baſſin où les vaiſſeaux pourroient entrer à toutes marées, & dont les hautes montagnes & rochers en défendent l'entrée des deux côtés; on y voit

(a) *Ce mot ſignifie, qui a la vertu de reſſerrer. C'eſt le ſynonime d'aſtringent.*

encore les reſtes de l'ancien baſſin, que les dernieres pluies ont vuidé du petit galet dont il étoit rempli : il eſt vrai qu'il a eté comblé preſqu'auſſitôt. Des Citoyens zélés & inſtruits, ont fait des obſervations dans le moment qu'il fut vuidé, & qu'ils doivent communiquer.

On a trouvé dans les montagnes de Port en Beſſin une eſpece de galet blanc propre à paver les rues des Villes ; il eſt très-large & uni ; les chevaux marchent ſolidement deſſus. MM. les Maire & Echevins de la Ville de Bayeux l'ont eſſayé, & la place S. Vigor-le-Petit, de la même Ville, en eſt preſque pavée.

AVIS.

Le ſieur de la Place, Chantre de l'Egliſe Collégiale d'Andely, avertit le public qu'il fabrique des moulins domeſtiques qui vont à bras, bultent & produiſent le même effet que les moulins à eau ou à vent ; un homme ſeul les fait marcher, & peut y moudre au moins un ſac de bled par jour : ils rendent poids pour poids ; la farine en eſt très-belle, & le ſon bien vuidé. Il en expliquera la méchanique à ceux qui ſe préſenteront pour en acheter. Il prie ceux qui lui feront l'honneur de lui écrire, d'affranchir leurs lettres.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Oct. 1768, pour les GE'NE'RALITE'S *de*

ALSACE.			AUCH.			MOULINS.			TOURS.		
LIEUX des Marchés.	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX	
	l.	f. d.		l.	f. d.		l.	f. d.		l.	f. d.
Béfort.	21	11 3	AUCH.	22	16 3	Aubuſſon.	18	4	Amboiſe.	26*	5 8
Colmar.	19	9 7	Auvillars.	18	15	Château-Chi.	24*		Angers.	20	14 8
Haguenau.	22*	10 8	Beaumont.	21	12	Decize.	19	4	Beaugé.	22	1 7
Landau.	15*	4 4	Fleurance.	18	10	Evaux.	16	16 10	Chât. du-Loir	20	15 4
Scheleſtat.	20	12 6	Girons.	19	10	Gannat.	20		Château-G.	22	8
STRASB.	22	8	Grenade.			Gueret.	22	10	Chinon.		
wiſſembourg.	18	2 8	Layrac.	20	16	Montluçon.	16*		Lafleche.	20	7 2
			Iſle Jourdain.	23	8 3	Montmarault.	19	4	Laval.	23	13 1
			Mirande.	21		MOULINS.	19	16 10	Le Mans.	4	5 4
			Montrejau.	20	15 6	Nevers.	22		Loches.	23	3 6
			Muret.	25*	10	S. Pierre le M.	18		Loudun.	19	12 10
			Nogaro.	18*	6 8	St. Pourçain.	24		Mayenne.	22	2 1
			Tarbe.	21					Montreuil-B.	19*	9
									Richelieu.	19	16 10
									Saumur.	21	7 11
									TOURS.	24	19 9
PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.		
From. le ſep.	19	19 10	From. le ſep.	20	19 11	From. le ſep.	19	19 8	From. le ſep.	23	7 8
Pain la liv.		2 7	Pain la liv.		2 6	Pain la liv.		2 8	Pain la liv.		3
Avoine le ſ.	6	4 4	Avoine le ſ.	8	13 10	Avoine le ſ.	4	19 6	Avoine le ſ.	6	9 3
Foin le q.	1	17 11	Foin le q.	2	8 1	Foin le q.	2	2 1	Foin le q.	2	9 3
Paille le q.		19 8	Paille le q.		19 5	Paille le q.		13 11	Paille le q.	1	3 2

LETTRE

De M. Bruner, de Grenoble, aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

L'accident ſingulier arrivé dans la Paroiſſe de S. Pierre-la-Cour, canton de Sillé-le-Guillaume, Dioceſe du Mans, dans le courant de cette année, chez Tarot, Laboureur Fermier de la Jutonniere, inſéré dans la Gazette du commerce, N°. 88, du Mardi premier Novembre 1768, m'autoriſe, Meſſieurs, à vous faire part d'un événement arrivé cette année à Grenoble, qui a beaucoup d'analogie, tant par rapport aux circonſtances qu'à la dénomination des lieux. Voici le fait.

M. de S. Guillaume, Gentilhomme de cette Province, demeurant à Grenoble, ayant le 22 Août dernier prémédité une partie de chaſſe aux faiſans dans ſa terre de S. Guillaume, avec MM. Allemand de Bruniere, Commiſſaire des guerres & Duvaure, Auteur de la Comédie du faux ſçavant. Ce même jour vers le ſoir, M. de S. Guillaume & ſes convives s'acheminerent à cheval pour effectuer leur partie de chaſſe. M. de Bruniere montoit une jument Napolitaine, qui avoit, ainſi que la vache de Tarot, le tic de manger des cordes & des linges. Ces Meſſieurs arrivés au bas de la montagne de S. Guillaume, vers les deux heures du matin, firent halte; dans cet intervalle la jument de ce Commiſſaire mangea une redingote rouge appartenant à M. de S. Guillaume qui étoit ſur ſon cheval. Ces Meſſieurs ſe rendirent au point du jour au lieu indiqué pour la chaſſe, ſans s'appercevoir de la redingote qui manquoit. A leur retour vers les cinq heures du ſoir ce Commiſſaire trouva ſa jument étendue par terre les quatre membres roidis, & paroiſſant avoir des tranchées; il fit appeller le plus prochain Maréchal, lequel ſur le champ lui donna un breuvage précédé de 2 lavemens, & une heure après deux autres. Cette jument fit de ſi grands efforts pendant la nuit, & ſe vuida ſi conſidérablement par l'effet des remedes qu'on lui avoit adminiſtrés, que le lendemain à midi on s'apperçut qu'il lui ſortoit quelque choſe par le fondement, qu'on crut être les inteſtins, mais à l'inſpection on reconnut que c'étoit une étoffe, & s'étant déterminés à la lui arracher, on en ſortit la redingote de M. de S. Guillaume par lambaux. Ce qui paroît le plus ſurprenant, c'eſt que cette redingote qui a été mangée de couleur écarlate, a été rendue enſuite de couleur verte.

Toute la différence qu'il y a d'un accident à l'autre, c'eſt que la vache de Tarot a gueri radicalement, puiſqu'elle a été vendue 50 écus, & que la jument de M. de Bruniere en eſt morte au bout de huit jours.

M. le Directeur de l'École vétérinaire de Lyon, auquel on a fait part de cet accident, n'a pas encore répondu aux queſtions qu'on lui a faites à ce ſujet. J'aurai ſoin Meſſieurs, de vous les communiquer auſſitôt que j'aurai ſa réponſe. Le zele qui l'anime ne lui permettra pas de garder le ſilence ſur un fait ſi ſingulier, & qui n'eſt point unique dans ſon eſpece. Il eſt vrai que celui de la vache de Tarot paroît plus compliqué & plus difficile à réſoudre.

COMMERCE,

DE NORFOLCK,

ON apprend d'Eules, ſur la côte de Norfolck en Angleterre, que le Navire Hambourgeois *la Dame Agathe*, Capitaine Otton Paul Muller, du port de 240 tonneaux, deſtiné pour Londres, ſe perdit le 21 Oct. 1768, ſur le banc de Harsbro où il tomba avec beaucoup de violence; il s'en tira cependant, mais avec une voie d'eau ſi conſidérable, que l'équipage l'abandonna & ſe ſauva à bord d'un Pêcheur. Dans cet intervalle le Navire échoua près d'Eules, & fut briſé en pieces le lendemain par l'impétuoſité de la mer. Une partie de la cargaiſon a été ſauvée; elle conſiſtoit en 200 balles & caiſſes de toile fine, 7000 douves, 140 caiſſes de bleu, 1800 paquets de planches, 600 balles de vieux linge, 15 paquets de baleine, 3 caiſſes de peaux de cheval marin & deux tonneaux de vin du Rhin. La cargaiſon de ce Navire eſt eſtimée 1200000 ℔.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. le 16 Nov. 1768.		LYON. le 8 Nov.		BORDEAUX. le 3 Nov.	
Amſterdam,	55 5 8e	Amſterdam,	55	Amſt.	55 ¾
Lond.	32	Auguſte,	51 ¼	Lond.	32
Hambourg,	179 ¾	Vienne,	51 3 8e	Hamb.	26 3 8e
Madrid,	14 18 6	Londres,	31. 15 16e. 32	Paris échu,	¼ p ⅝ p.
Cadix,	14 15 6	Livourne,	95	*du 7 Nov.*	
Livourne,	92 ½	Genes.	93	Amſterd.	55 5 8e
Lyon,	5 8e.	Madrid,	74 ¼	Lond.	31 15 16e
		Cadix,	74	Hamb.	26 3 8e
		Paris,	¼ p ⅝ p.	Paris échu,	¼ p ⅝ p.
		Marſeille,	1 ½ p		
		Dépot p. ec.	½		
		Piaſt.	48 12		

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 16 Novembre 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à	712		*marc.*
Du Mexique à	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	711		
Ducats à	96	15	
Or fin à 23 k. 31. 32 à	98	10	*once.*
Or à 20 karats à	83		
L'argent à 11 ℔ 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 ℔ 10 g. à	51	17 6	
Piaſtres.	48	12 6	

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 5 Novembre 1768.*

Le Navire le *Belizaire*, de 150 tonneaux, Capitaine *Loiſel*, du Havre, eſt en charge dans ce Port pour la Martinique, & partira au commencement de Décembre prochain, Armateurs MM. *Baudry & Boulongne.*

DE ROUEN.

Le Navire le *Saint-Pierre*, de 120 tonneaux ou environ, armé de 8 canons, 2 pierriers, 8 fuſils & autres menues armes à proportion, 10 hommes d'équipage commandés par le Capitaine *Pierre Laſalle*, eſt en charge dans le Port de Rouen pour Marſeille.

Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à MM. *Charles Bourniſien* & fils, Négocians, au Capitaine en ſon bord, ou au ſieur *le Boulenger* ſon Courtier.

AVERTISSEMENT.

M. Deſarps, dont nous avons parlé pluſieurs fois au ſujet du mouvement perpétuel qu'il aſſure avoir trouvé, nous a fait remettre deux lettres, l'une de M. l'Abbé Fortet, Profeſſeur de mathématique & de phyſique au College royal de Cahors, & l'autre du P. Goudillon, Cordelier, ancien Lecteur de philoſophie, toutes deux adreſſées à MM. les Commiſſaires nommés par l'Académie des Sciences pour examiner le projet de M. Deſarps. Comme nos Lecteurs n'ont pas paru contens de ce que nous annoncions de pareilles matieres, & qu'ils ne veulent trouver dans nos papiers que des choſes effectives, nous nous trouvons obligés de ſupprimer ces deux lettres, ainſi que celle de M. Deſarps à M. Lavoiſier, de l'Académie royale des Sciences. Mais pour ne pas priver les perſonnes qui s'occupent de ces matieres, nous engagerons les Auteurs du *Mercure* à les publier dans

leur ouvrage, qui par ſa nature peut embraſſer toutes ſortes de ſujets.

FINANCES.

ANNONCE DE LIVRE.

NOus avons déjà annoncé un livre qui paroît nouvellement en Angleterre, & qui y fait grand bruit; il eſt intitulé *l'état préſent de la Nation*. L'Auteur s'étend beaucoup ſur les grands objets des dettes publiques, des finances & du commerce. Tout ce qu'il avance eſt fondé ſur des pieces authentiques qui ont été remiſes au Parlement dans la derniere ſéance. Après avoir fait connoître les maux dont ſa patrie eſt affligée, il en cherche le remede, & propoſe pour cet effet un moyen de diminuer les dépenſes générales des années de paix juſqu'à la ſomme de 3 millions 300 mille liv., & de pourvoir même à cette dépenſe. 1°. Par un million 500 mille liv. de taille à 3 ſchel. par liv. ſterl. 2°. Par 750 mille liv. de droits ſur la dreche, *&c.* 3°. Par 2000 ℔ de droits ſur les gommes d'Afrique. 4°. Par 200 mille livres de tailles à lever en Amérique. 5°. Par 100 mille liv. ſur le même objet en Irlande. 6°. Par 400 mille liv. de la Compagnie des Indes. 7°. Par 348 mille liv. à tirer du fonds d'amortiſſement. Total, 3 millions 300 mille liv.

L'Auteur ſuppoſe que les Colonies d'Amérique, ſoit qu'elles ſe taxent elles mêmes, ſoit que la Grande-Bretagne les charge d'impoſitions, pourront fournir pour leur quote part la ſomme de 200000 ℔ ſterl.; que l'Irlande qui n'a preſque point de dettes publiques, ni d'autre dépenſe que l'entretien de 12000 hommes de troupes réglées & quelques penſions, pourra facilement ſupporter une taille de 100 mille liv. ſterl.; que la Compagnie des Indes ayant des revenus annuels évalués un million & demi, elle ne peut fournir moins de 400 mille liv. ſterl. par an, ſi elle veut continuer de jouir des mêmes privileges d'un commerce excluſif, & de la poſſeſſion de ſes acquiſitions en Aſie.

Par de telles diſpoſitions il reſteroit en caiſſe au fonds d'amortiſſement 1800 mille liv. par an applicables au payement des dettes publiques.

L'Auteur va encore plus loin, & prétend qu'un habile Financier, qui auroit ce capital en main, trouveroit moyen d'engager les créanciers à 4 pour cent, à ſe contenter de 3 pour cent, opération qui rapporteroit encore chaque année 200 mille liv. ſterl. au fonds d'amortiſſement. On pourroit alors eſpérer, dit l'Auteur, voir l'état de la Nation prendre une nouvelle face, puiſqu'il y auroit annuellement deux millions en caiſſe.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de N.
Boſcheron,	6e.	M.	21
De Pigis,	11e.	F.	19
Raynal,	18e.	L.	19
Maigret,	21e.	L.	22
Baillot,	23e.	P.	19
Aliſſan,	39e.	L.	21
Lenoir,	45e.	J.	19
De la Rue fils,	61e.	L.	19

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1768.	*Lundi 14.*	*Mardi 15.*	*Mercredi 16.*
Ac. des Indes	1227 ½	1220	1220
Emp. de la Com.	425	425	
Prom. à 5 p ⅝	20		
Prom. à 4 p ⅝	41	41	41
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	870	870	870
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.	12		
3e. Loterie.	3	3	3 5. 1770
Annuités.	305		
Coup. d'An.	61 ½	61 ½	61 ½ 62
Emp. de 50 mil.	37 ½	37 ½	37 ½ 37
Emp. de 30 mil.	39	39	39 38 ½
Col. 1759.	42 ½		
Canada.	43 ½	43 ½	43 ½
4e. L. Epoques.	15 ½	15 ½ 12e. 20	15 ½ 12e. 20
Nouette.	38	38. 37 ½	37 ½
Ac. de la caiſſe			
CONTRATS.			
tirage de la C.	5e. 336	2e. 394. 3e 373	2e. 395. 5e. 336
		4e. 337	
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 93.

DU HAVRE.

IMPORTATION.

IL eſt entré dans ce Port pendant le courant du mois d'Octobre 1768 trente-huit Bâtimens François dont 1 venant du Cap, 2 du Port au Prince & de Saint Marc, 1 des Cayes Saint Louis, 3 de la Guadeloupe, 1 de Cadix, 3 de Bordeaux, 2 de la Rochelle, 1 de Charente, 2 de Breſt, 2 de Nantes, 5 du Banc de Terre Neuve, 2 de la Côte de Terre Neuve, 1 de Peterſbourg, 2 de Marennes, 1 de Dunkerque, 1 de Gravelines, 2 de Cherbourg, 1 de Saint Valery ſur Somme, 2 de Honfleur, 1 de Caudebec & 1 de Rouen.

Sept Anglois dont 1 venant de Liverpool, 1 de Pembrock, 2 de Grenock, 1 de Glaſcow, 1 1 de Corck & 1 de Londres.

Seize Hollandois dont 1 venant d'Amſterdam, 2 de Hambourg, 2 de Roterdam, 1 de Peterſbourg, 1 de Dantzick, 3 d'Archangel, 1 d'Ahuis, 1 de Campwer & 3 de Rouen.

Trois Suedois dont 2 venant de Stockholm & 1 de Honfleur ſur leſt.

Trois Eſpagnols dont 2 venant de Saint Ander & 1 de Bilbao.

Il a été importé par ces différens Bâtimens 1415706 livres de ſucre, 286528 livres de café, 285930 livres de coton, 24955 liv. d'indigo, 1000 livres de cacao, 30000 livres de bois de Campeche, 22300 livres de morue verte, 200 milliers de morue ſeche, 29 pieces d'eau de vie, 1329 quintaux de farine, 3063 pains de fromages, 618 barils de ſuif, 492 ſacs de froment, 650 barils de morue de Dunkerque, 766 balles de laine, 572800 livres de chanvre, 565 barils de brai, 4148 gonnes de goudron, 22 balles de peaux de chevre, 78000 livres de fer en barres, 972 boucauds de tabac en feuilles dont 373 pour la Manufacture de Paris.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce même Port pendant le même mois 17 Bâtimens François dont 2 allant au Cap, 1 à la Martinique, 1 à Cadix, 1 a Saint Malo, 1 à Grandville, 1 à Breſt, 1 à Bordeaux, 2 à Cherbourg, 1 à Dieppe, 1 à Fecamp, 4 à Rouen & 1 à Paris.

Quatre Anglois dont 1 allant à Chichéſter, 1 à Newcaſtle, 1 à Glaſcow & 1 à Greanock en Ecoſſe.

Huit Hollandois dont 1 allant à Hambourg, 3 à Amſterdam, 1 à Konigsberg, 1 à Breſt & 2 à Bordeaux ſur leſt.

Trois Suedois dont 1 allant à Hambourg, 1 à Stockholm & 1 à Rouen.

Deux Danois allant à Bergues en Norwege.

Il a été exporté par ces différens Bâtimens les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour l'*Amérique*, 221188 liv. de bœuf, 21344 livres de ſaumon, 9280 livres de lard, 18735 liv. de beurre, 3078 livres de chandelle, 300 livres de bougie, 3000 livres d'huile de lin, 100 quintaux de farine, 44 muids de vin, 800 marmites de fer; pour la *Norwege*, 22 balles de houblon, & 568 marmites de fer; pour *Bergues*, 14644 livres de café; pour *Stockholm*, 38405 livres de ſucre, 542 liv. de café; pour *Hambourg*, 747523 liv. de ſucre, 56386 liv. de café; pour *Amſterd.* 534369 liv. de ſucre, 323958 liv. de café, 418 livres de rocou; pour l'*Allemagne*, la *Suiſſe* & la *Lorraine*, 4312 livres de ſucre, 44923 liv. de café, 12855 livres de cacao; pour *Rouen*, *Paris* & autres endroits, 89425 livres de ſucre, 26670 liv. de café, 2848 livres de rocou, 11945 livres de cacao, 5348 livres d'indigo.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 4 au 8 Novembre 1768, il eſt entré dans le Port du Havre 3 Navires François & 6 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Saint Yves*, Capitaine *Perrot* de Treguier, venant de ce même endroit chargé de 38 tonneaux de bled en relâche pour Rouen; le *Comte de la Tour d'Auvergne*, Capitaine *René de la Foſſe* de Saint Malo, venant de Marſeille d'où il eſt parti le 5 Août dernier charge de marbre en blocs & en caiſſes, ſavon, huile, coton, épicerie, droguerie & autres marchandiſes du Levant; la *Favorite*, Capitaine *Moiſeau* de Nantes, venant de Cette chargé de vin; des Etrangers, le *Fils Cadet Gabriel*, Capitaine *Roeder* Hollandois ainſi que les deux ſuivants, entré de relâche à cauſe des vents contraires, mais étant déjà parti pour Breſt; les *Deux Freres*, Capitaine *Gonke Gelles*, venant de Niewport ſur leſt en relâche pour Bordeaux; le *Jeune Jenty Nannes*, Capitaine *Eewert Michells*, venant de Dantzick chargé de 1729 ſacs de froment deſtinés pour Rouen; la *Marguerite*, Capitaine *Vernice* de Corck, venant de ce même endroit chargé de bœuf & de beurre; la *Concorde*, Capitaine *Tompſon* Anglois, venant de Newcaſtle

chargé de charbon de terre & meules à Taillandier ; la *Paix*, Capitaine *Luer Danker* de Hambourg, venant de Rouen sur lest.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de temps 1 Navire François & 3 Etrangers; sçavoir, la *Jeune Adélaide*, Capitaine *Fourrey*, allant à Rouen avec le reste de son chargement pris à Bordeaux ; la *Fortune*, Capitaine *Sagt* ; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Take Janſen*, allant tous tous deux à Hambourg ; le *Quatre Compagnons*, Capitaine *Claas Rinſes*, allant à Amsterdam, chargés de sucre & de café.

DE HONFLEUR.

ARRIVÉE *de Navires.*

Le 4, le 5 & le 8 Novembre 1768, il est entré dans ce Port les Navires le *Comte de Saint Florentin*, Capitaine *Ledain* ; le *Grec*, Capitaine *Lemire*, venant du Cap ; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Beauval Morin*, venant du Port au Prince chargés tous trois de 132 bariques 154 bariques créoles, 3 demi bariques 1 quart de sucre brut & terré, 28 bariques de sucre blanc, 33 boucauts 129 bariques 1 tiercon 6 quarts 277 sacs de café, 525 balles & ballots de coton, 4 bariques 1 quart d'indigo, 3 madriers de bois de Campeche, 55 madriers de bois d'Acajou.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 30 Octobre au 5 Novembre 1768, il est entré dans ce Port 15 Bâtimens François & 9 Etrangers ; sçavoir, des François, la *Marie Galante* de 140 tonneaux, Capitaine *Laurent Laffite*, venant de la Guadeloupe ; la *Bien Aimée Françoise* de Cherbourg & de 150 tonneaux, Capitaine *Lefebvre* ; la *Rusée* de 150 tonneaux, Capitaine *Rouillan*, venant tous deux de Saint Domingue ; le *Solide* de 300 tonneaux, Capitaine *Viviat* ; les *Trois Américains* de 300 tonneaux, Capitaine *Berton* venant tous deux du Port au Prince chargés ainsi que les autres de marchandises des Colonies ; des dix autres Français faisant 484 tonneaux, 3 venoient de *Rouen* avec fayance, verres à vitres, meubles, toiles, suif & monts de plâtre, 1 de Saint Valery avec bois moulu, merrain à bariques, moquette & étoffes fil & coton, 1 de *Boulogne* avec 50750 bouteilles de gros verre & 382 dames jeannes classées par entrepôt, 1 de l'Isle de Terre Neuve avec morue seche, huile de morue & saumon salé, 2 d'Audierne, 1 de Concarneau avec sardines pressées, 1 de Redon avec fer en verges ; des 9 Etrangers faisant 1031 tonneaux, 2 venoient de Dantzick, 1 de Konigsberg, 1 de Warberg, 1 de Corck, 1 de Saint Ander, 1 de Saint Jean de Luz, 1 du Socoa & 1 d'Amsterdam, chargés de diverses marchandises pour différens Particuliers & Négociants de *Bordeaux*.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du 24 au 31 Octobre 1768, il a été exporté de cette Ville par 1 Bâtiment Hollandois, 2 Espagnols & 9 François, les marchandises suivantes ; sçavoir, pour *Seville* ; 3292 pieces de bois de construction ; pour le *Ferol*, 80 conques de bled d'Inde, 200 conques de feves & 800 quintaux de farine ; pour la *Corogne*, deux mille quatre cent conques de froment ; pour *Bilbao*, quinze milliers de brai, 30 barils de goudron, 15 pots d'eau-de-vie ; pour *Saint Sébastien*, 120 barils de goudron. 200 planches de pin ; pour *Saint Malo*, 176 milliers de brai sec & résine, 46 barils de brai gras & goudron, 700 planches de pin, pour l'*Isle d'Ars*, 96 milliers de résine & 200 planches de pin ; pour *Aurai*, 55 milliers de résine, 6 milliers de bouchons, 500 planches de pin ; pour *Nantes*, 120 milliers de brai & résine, 225 barils de brai gras & goudron, 33 traques d'avirons, 200 planches de pin.

IMPORTATION.

Il est entré dans ce même Port pendant le même espace de temps 6 Bâtimens Hollandois, 1 de Delfshaven, 1 Espagnol & 11 François ; des Hollandois, 3 venoient d'Amsterdam avec 27400 fromages, 10 bariques 20 barils de riz, 1 baril de lin, 426 barres de plomb, 53 futailles 12 caisses de différentes marchandises ; 2 de Roavec 3100 fromages, 200 paquets de nattes, 2 bariques 12 paquets de lin & lest en sable & en pierre ; 1 du Havre de Grace sur lest en pierre & en sable ; celui de Delfshaven venoit de Dort ; l'Espagnol venoit de Saint Ander, tous deux sur lest excepte le dernier qui apportoit 5 ballots de diverses marchandises ; des François, trois venoient de Vannes, 1 de Morlaix, 1 de Saint Malo, 1 du Ferol, tous six sur lest en sable, en pierre & en terre ; 1 du Havre avec 130 balles de lin, 1 de Saint Pierre & Miquelon avec 1230 quintaux de morue seche, 3 bariques d'huile & 2 bariques de raves, 1 de Marseille avec 9 balles 1 ballot, 3 barils 1 paquet 626 caisses 10 quarts de différentes marchandises, 1 de Nantes avec 40 tonneaux d'avoine, 2 tonneaux de feves, 6 balles de marchandises, & 1 de Seudres avec 61 muids 12 boisseaux de sel.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.